

**DÉCISION DU MAIRE**  
**N° 2024/096**

**MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE N° TH 2024-012**  
**RÉAMÉNAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE**  
**(REZ DE CHAUSSÉE ET 1<sup>ER</sup> ÉTAGE)**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,**

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 du 23 juillet 2020 alinéa n°4 donnant délégation de pouvoir à M. le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 500 000,00 € HT ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement d'une partie des locaux de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en date du 15 juillet 2024 avec une remise des offres fixée au 9 août 2024 ;

CONSIDÉRANT que 4 plis ont été reçus ;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres et l'avis donné par la commission de la Commande Publique qui s'est réunie le 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT une erreur matérielle figurant sur la Décision du Maire 2024/086 du 1<sup>er</sup> octobre 2024 relative au montant du marché ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** de **RETIRER** la décision du Maire 2024/086 du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**ARTICLE 2 :** de **SIGNER** le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville avec le cabinet AED SELARL - sis 6, route Nanfray 74 260 CRAN-GEVRIER - pour un montant de 49 770 € HT.

**ARTICLE 3 :** Les crédits sont prévus au budget Principal 2024.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site internet de la Mairie.

THÔNES, le 10 octobre 2024

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **11 OCT. 2024** ET  
PUBLICATION LE **11 OCT. 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

